

Geneva Internet Platform

Digital Watch

NEWSLETTER
EN FRANÇAIS

*Vous recevez des centaines d'informations
sur les politiques numériques.*

Nous les recevons aussi.

*Nous les décodons, contextualisons, et analysons.
Ensuite, nous les résumons pour vous.*

BILAN DE MI-ANNEE: QUAND LA TECHNOLOGIE RENCONTRE L'HUMANITE

Six mois après le début de l'année 2018, la technologie continue à entrer en relation avec l'humanité, sur des sujets comme la protection des données, l'éthique, l'intelligence artificielle (IA), l'addiction aux jeux en ligne en tant que problème de santé, la sécurité des utilisateurs d'Internet, et de nombreuses autres questions numériques.

En matière numérique, six mois est une longue période, d'autant plus qu'elle a été dominée par le scandale entre Facebook et Cambridge Analytica, et ses suites politiques, ainsi que la préparation de l'entrée en application du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) de l'UE.

Ce bilan de mi-année aide à prendre du recul sur ces développements de politiques numériques. Pour chacune des dix principales tendances de politiques numériques, le chiffre entre parenthèses indique leur rang lors du classement de janvier 2018.

1. (1) RGPD: Les données au centre des politiques numériques

L'anticipation de l'entrée en application du RGPD le 25 mai a marqué la première moitié de l'année, alors que les entreprises et organisations ont mis à jour leurs politiques de données et les procédures pour respecter ces nouvelles règles. Une des questions encore ouvertes concerne la collecte de données relatives à l'enregistrement des noms de domaine à travers le système WHOIS de l'ICANN.

Le RGPD affecte également le modèle économique actuel de l'industrie technologique basé sur la monétisation des données à travers les publicités, ainsi que le modèle économique émergent basé sur l'IA qui utilise les données pour le développement de nouveaux algorithmes.

2. (5) Intelligence artificielle: Entre considérations philosophiques et applications pratiques

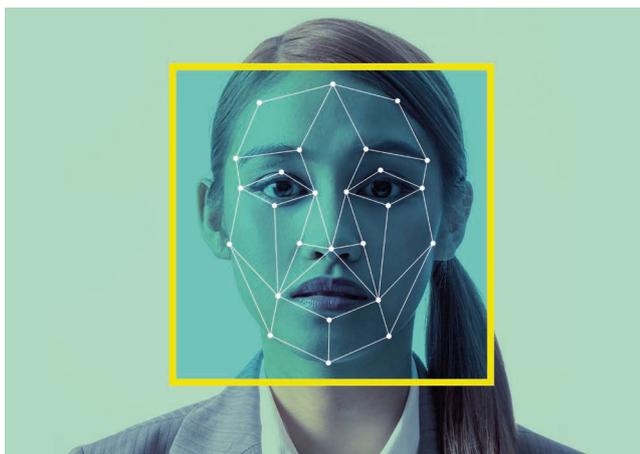
L'IA a été, comme attendu, un sujet majeur. Les développements technologiques ont continué à pousser les limites du possible, et le débat croissant sur les aspects philosophiques, éthiques, légaux, et économiques explique que l'IA soit placé plus haut dans notre classement.

En matière politique, les Etats ont continué à s'intéresser aux développements dans le champ de l'IA, et de développer des stratégies et des plans. L'impact de l'IA sur le travail et le besoin d'adapter les systèmes de formation et d'éducation sont également un autre sujet majeur.

3. (3) Commerce numérique et économie de l'Internet

Plus tôt dans l'année, les diplomates nationaux en matière commerciale ont cherché des solutions pour dépasser les désaccords

La suite en page 3



Ce mois, plusieurs actionnaires d'Amazon ont écrit au PDG de l'entreprise afin d'exprimer leurs inquiétudes concernant la vente de logiciels de reconnaissance faciale à des autorités américaines d'application de la loi. L'usage potentiel de Rekognition pourrait violer les droits humains et cibler et surveiller de manière disproportionnée et injuste des personnes de couleur, des migrants et des organisations de la société civile. *Plus de développements en page 4-5.*

DANS CE NUMERO

GENEVE



De nombreuses discussions ont eu lieu à Genève en juin, notamment lors du Conseil des droits de l'homme, ainsi que lors de colloques de recherche et de conférences.

Plus en page 4 et 5

COPYRIGHT



Un des articles controversés de la proposition de réforme de la directive Copyright est l'article 13, qui oblige les plateformes Internet à mettre en place des filtres pour détecter des violations des droits d'auteur.

Plus en page 6

WHOIS



Le RGPD a instauré des règles plus strictes pour la protection des données personnelles. Un sujet particulier de préoccupations concerne le système WHOIS de l'ICANN.

Plus en page 7

LANGUAGE



Dans notre analyse de l'utilisation des préfixes dans le vocabulaire numérique, nous avons découvert que « tech » était un nouveau préfixe dans les discussions sur le numérique.

Plus en page 8



Le numéro 32 de la revue de *Geneva Digital Watch*, publié le 30 juin 2018 par la Geneva Internet Platform (GIP) et DiploFoundation | Traducteurs de l'édition française: Clément Perarnaud, Sorina Teleanu | Collaborateurs: Stephanie Borg Psaila, Andrijana Gavrilovic, Tereza Horejsova, Arvin Kamberi, Jovan Kurbalija, Marilia Maciel, Adriana Minovic, Virginia (Ginger) Paque, Clement Perarnaud, Vladimir Radunovic, Barbara Rosen Jacobson, Sorina Teleanu | Conçu et réalisé par Viktor Mijatović, mise en page par Aleksandar Nedeljkov, CreativeLab de Diplo | En plus de la revue, vous pouvez trouver un traitement en profondeur des derniers développements sur l'observatoire *GIP Digital Watch* (<http://dig.watch>) et rejoindre les discussions le dernier mardi de chaque mois, en ligne, ou au Geneva Internet Platform (<http://dig.watch/briefings>) | Envoyez vos commentaires à digitalwatch@diplomacy.edu | Téléchargez le numéro sur <https://dig.watch/newsletter/june2018>

DEVELOPPEMENTS NUMERIQUES A GENEVE

De nombreuses discussions politiques se tiennent à Genève tous les mois. Les informations suivantes couvrent les principaux événements ayant eu lieu en mars. Pour les comptes-rendus, visitez la section [Evènements Passés](#) de l'observatoire *GIP Digital Watch*.

Workshop Invest in Cybersecurity

Le workshop, organisé par Switzerland Global Enterprise (S-GE), portait sur les opportunités que proposent la Suisse en tant que lieu majeur d'innovation en matière de cybersécurité. Cet événement a eu lieu à la Geneva Internet Platform (GIP) le 5 juin, et avait deux objectifs. D'une part, cet événement visait à réunir l'industrie de la cybersécurité avec la communauté de promotion des investissements. D'autre part, cette discussion entendait développer des idées et possibles stratégies pour promouvoir la Suisse dans le champ de la cybersécurité. [L](#)

Conférence: Éthique, technologie et futur de l'humanité

Le 8 juin au siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) s'est tenue une conférence de Dr Peter Singer, la première d'une série portant que la technologie et l'éthique. Du fait du développement rapide des technologies, les institutions sont mises à rude épreuve et sont limitées dans leur réponse face aux défis émergents. Dans ce contexte, Singer a réaffirmé l'importance de considérer aussi bien l'impact social qu'éthique des nouvelles technologies. Mentionnant différentes écoles de pensée, Singer a expliqué que les droits de l'homme devaient servir l'objectif humain, et que les limitations des droits à la propriété sont généralement poursuivies au nom de la nécessité (dans des degrés divers). Singer a également mentionné les questions de bioéthique, et l'automatisation du travail permis par l'intelligence artificielle (IA). [L](#)

Utiliser les technologies pour renforcer la sécurité et promouvoir le développement

Cet événement, organisé par l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) le 14 juin, a porté sur les opportunités qu'offrent les avancées technologiques pour contrer et prévenir les phénomènes criminels. Ces discussions ont traité de la technologie, de la sécurité, et du développement, et a mis en exergue le projet SIRIO ('Security Improvements through Research, Technology, and Innovation') qui vise à identifier les risques émergents et solutions technologiques. [L](#)

Ecole d'été Geneva Internet Law 2018

Cette école d'été, organisée par l'université de Genève du 18 au 29 juin, a réuni des étudiants pour échanger sur les normes d'Internet et des questions politiques avec des académiques, des praticiens, des représentants d'institutions politiques et d'organisations internationales. [L](#) Les thèmes abordés lors de l'école d'été ont inclus la cybersécurité, la vie privée et la surveillance en ligne, la liberté d'expression, la protection des consommateurs, les questions légales relatives aux réseaux sociaux, les dangers du cloud computing, l'infrastructure de l'Internet et des télécoms, la protection des données, et la propriété intellectuelle.

38ème session du Conseil des droits de l'homme

La 38ème session du Conseil des droits de l'homme s'est tenue du 18 juin au 6 juillet au Palais des Nations à Genève. Deux projets de résolution incluent une résolution sur la violence contre les femmes, et une résolution sur la promotion, la protection et la jouissance des droits humains sur Internet. La GIP a préparé des comptes-rendus lors de certaines sessions, plus d'informations lors de notre prochaine newsletter. [L](#)

Geneva Cybersecurity Law & Policy Conférence

Cette conférence, organisée le 21 juin par l'université de Genève et l'université de Jérusalem, portait sur la responsabilité civile dans le contexte d'attaques informatiques. Les discussions ont présenté les aspects juridiques et politiques de la cybersécurité, et notamment la protection des données et des intrusions, la gestion du risque, les standards de protection pour les victimes d'attaques informatiques, et le futur de la cybersécurité. [L](#)

Geneva Internet L@w Research Colloquium 2018

Ce colloque, organisé par la faculté de droit de l'université de Genève en collaboration avec le Berkman Center for Internet & Society de l'université d'Harvard, le CRIDES Center for Economic Law and Society de l'université catholique de Louvain, la GIP, et l'Institut pour la technologie et la société de RIO, a donné aux participants l'opportunité de partager leurs résultats de recherche, échanger avec des experts dans leur champ, et recevoir des commentaires. [L](#)

BILAN DE MI-ANNEE: QUAND LA TECHNOLOGIE RENCONTRE L'HUMANITE

Suite page 1

qui se sont formés lors de la réunion ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en décembre. La première moitié de 2018 a aussi mis en lumière le risque posé par des tendances protectionnistes et de possibles guerres commerciales.

En matière de concurrence, fiscalité, et de vie privée, les gouvernements sont de plus en plus en train de s'orienter vers la réglementation des activités des entreprises Internet, en rupture claire avec l'approche jusqu'alors dominante du laissez-faire. Sur les questions de fiscalité, l'UE devrait cependant avoir plus de difficultés à s'accorder, en raison de profondes divisions entre les Etats membres.

4. (2) Géopolitique de la cybersécurité: La recherche de nouveaux mécanismes de gouvernance

En 2017, la cybersécurité occupait une place importante dans l'espace public. Nous avons observé une continuation de cette tendance cette année, avec la recherche de nouveaux mécanismes de gouvernance, à un rythme cependant moins soutenu.

La quête de nouveaux arrangements en matière de cybersécurité va continuer. Au niveau politique, nous saurons si un compromis est adopté sur le futur du groupe d'experts gouvernementaux (GEG) de l'ONU. En parallèle, de nombreuses autres initiatives se développent. La Global Commission on Cyber Stability devrait développer de nouvelles normes. Le Geneva Dialogue on Responsible Behaviour commencera à évaluer le rôle des gouvernements, des entreprises et de la société civile. Le secteur technologique développera des propositions du Tech Accord.

5. (6) Bitcoin et monnaies virtuelles: entre envolée et surchauffe

Après 2017, l'année de la révolution des monnaies virtuelles, 2018 a débuté comme l'année de la consolidation. Les pays ont commencé à réguler les « initial coin offerings » et la sécurité des monnaies virtuelles. L'augmentation croissante du « crypto-jacking », le vol de monnaies virtuelles, et la faible sécurité des échanges de monnaies ont également été régulièrement dans l'actualité.

En matière de collaboration, l'UE a établi le European Blockchain Partnership. Un total de 22 Etats européens vont partager leur expertise en la matière. Ils vont également préparer le lancement d'une application de blockchain européenne.

6. (4) Les Cours: Acteurs décisifs des règles numériques

Jusqu'à présent, nous n'avons pas observé une décision décisive faisant jurisprudence, de l'ampleur de celles qui ont marqué les années précédentes. Cependant, les autorités judiciaires partout dans le monde sont de plus en plus chargées. Le RGPD a déjà déclenché plusieurs affaires judiciaires.

Le rôle des Cours ne devrait pas être sous-estimé en tant que dernier recours pour défendre l'Internet tel qu'il est, comme le démontre la plainte d'entreprises technologiques aux Etats-Unis contre la Commission fédérale des communications suite à l'abrogation des règles de neutralité du net.

7. (7) Politique des contenus: fausses nouvelles et extrémisme violent en ligne

La prédiction réalisée en début d'année est toujours d'actualité. Les gouvernements vont continuer à accroître la pression sur les plateformes Internet pour qu'elles prennent la responsabilité

des contenus qu'elles hébergent. Alors que les entreprises ont avancé dans la lutte contre la diffusion de contenus illégaux en ligne, les gouvernements ont commencé à adopter des nouvelles règles visant à inciter les entreprises à en faire plus.



Comme attendu, l'annonce au début de l'année d'une nouvelle réglementation contre les contenus illégaux en Allemagne et en France d'une proposition de loi sur les fausses nouvelles ont été suivies par d'autres développements politiques ailleurs dans le monde.

8. (10) ICANN: Identités virtuelles, juridiction et gouvernance

Comme anticipé en janvier, l'ICANN a été occupé à essayer de déterminer comment adapter ses politiques au RGPD. Cette question, ainsi que d'autres débats relatifs aux domaines génériques de premier niveau (gTLDs), a accru l'importance de l'ICANN dans les débats publics.

En ce qui concerne les gTLDs, la communauté de l'ICANN a continué son travail de révision de son programme, mais le prochain cycle de nouveaux domaines génériques de premier niveau n'est pas attendu avant 2021.

9. (9) Chiffrement: Pression sur l'accès aux portes dérobées.

La prédiction pour l'année 2018 selon laquelle les gouvernements augmenteraient la pression sur entreprises Internet pour avoir accès à des portes dérobées ne s'est pas réalisée, bien que cela ait été évoqué en Russie. La Cour suprême russe a ordonné Telegram de partager ses clés de chiffrement privées avec les autorités russes.

Le chiffrement restera haut dans l'agenda politique numérique. Pour le moment, il n'y a pas de solutions politiques pour les intérêts conflictuels de l'industrie technologique visant à protéger la confidentialité de son trafic, et des gouvernements pour accéder au trafic pour des raisons justifiées (ou non), notamment en matière d'investigations pénales.

10. (8) Neutralité du net: L'impact global de la nouvelle décision de la FCC

Comme annoncé en janvier, les discussions sur la neutralité technique des réseaux ne se sont pas amplifiées. Seule la situation réglementaire aux Etats-Unis a été au centre des débats. Suite à l'entrée en application de la nouvelle décision de la FCC, plusieurs états américains ont décidé de directement s'approprier ces questions.

POLITIQUES NUMERIQUES: DEVELOPPEMENTS EN JUIN

Le baromètre mensuel sur la gouvernance de l'Internet suit les questions spécifiques qui animent les débats publics, et vise à révéler les tendances du moment en comparant leur évolution chaque mois. Le baromètre détermine la présence de problèmes spécifiques de gouvernance d'Internet par rapport au mois précédent. *En savoir plus sur chaque mise à jour.*

Architecture globale de la gouvernance de l'Internet



En progression

Lors du sommet du G7 de Charlevoix au Canada, les dirigeants du G7 ont adopté la Vision commune de Charlevoix sur l'avenir de l'intelligence artificielle, qui vise notamment à promouvoir une approche centrée sur l'humain et l'adoption commerciale de l'IA.

La Commission européenne a accueilli une réunion de haut-niveau réunissant des représentants d'organisations européennes non-confessionnelles et philosophiques, pour discuter des défis éthiques et sociaux posés par l'IA. Les lignes directrices éthiques de la Commission pour le développement de l'IA seront finalisées à la fin de 2018.

L'Administration nationale des télécommunications et de l'information (NTIA) des Etats-Unis a invité les parties-prenantes à contribuer sur quatre sujets pour informer ses priorités politiques internationales en matière d'Internet, incluant (a) les réponses aux restrictions de la libre circulation et de la liberté d'expression en ligne; (b) les priorités américaines au sein de l'ICANN, les politiques DNS, et les progrès du FGI; (c) les forums pour aborder les menaces de cybersécurité et les questions de vie privée en ligne; et (d) les technologies émergentes sur lesquelles les discussions politiques internationales devraient se concentrer.

Développement durable



Même importance

La Malaisie considère la possibilité d'amender sa constitution pour inclure l'accès à Internet en tant que droit fondamental, afin de combler la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales. Le statut de ce droit constitutionnel devrait donner des incitations supplémentaires au gouvernement, aussi bien au niveau régional que fédéral, pour accroître les efforts visant à fournir ce service à tous les malaisiens.

Sécurité



Même importance

Le département américain du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) a annoncé un nouveau cycle de sanctions à l'encontre de cinq entités et trois individus russes, pour avoir contribué à développer les cyber-capacités offensives russes à travers leur collaboration avec les services de sécurité fédéraux russes.

Les cyberattaques à Singapour ont augmenté lors du sommet Kim-Trump. Environ 40 000 attaques ont été lancées sur Singapour entre le 11 et le 12 juin, selon des chercheurs en cybersécurité. Singapour a reçu 4.5 fois plus d'attaques que les Etats-Unis ou le Canada lors de la même période, et cette anomalie serait liée à la rencontre entre le président américain Donald Trump et le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un à Singapour. L'Agence de cybersécurité de Singapour a réfuté ces résultats.

Commerce électronique et Economie de l'Internet



Même importance

L'Ouganda a imposé une taxe sur les réseaux sociaux afin de lever des fonds pour le pays. Les utilisateurs de réseaux sociaux devront s'affranchir de 200 shillings ougandais (\$0.05) par jour pour utiliser des plateformes populaires comme Twitter, Facebook, et WhatsApp. La loi entrera en vigueur le 1er juillet.

Les membres de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) – la Chine, la Russie, le Kirghizstan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, l'Inde, et le Pakistan – ont adopté un communiqué commun indiquant que ces pays entendent simplifier les procédures commerciales, spécifiquement pour le commerce de biens. Les Etats membres ont également échangé sur des questions de gouvernance, en faisant référence à l'importance d'efforts conjoints pour soutenir et renforcer le système commercial multilatéral basé sur les standards et principes de l'Organisation mondiale du commerce.

Une Cour à Londres à donner à Uber une licence probatoire de 15 mois pour opérer dans la capitale londonienne.

Le feuilleton juridique opposant l'ICANN et le titulaire de noms de domaine basé en Allemagne EPAG continue. *Plus en page 6.*

Droits en ligne



En progression

Les députés de la commission libertés civiles (LIBE) du Parlement européen ont voté en faveur d'une résolution demandant à la Commission européenne de suspendre l'accord Privacy Shield avec les Etats-Unis, sauf si des garanties pour la protection des données sont introduites avant le 1er septembre.

Les Etats-Unis ont annoncé leur retrait du Conseil des droits de l'homme de l'ONU au motif de son biais politique, en critiquant cette institution de ne pas faire rendre des comptes aux responsables de violations des droits de l'homme.

Lors de sa déclaration au cours de la 38ème session du Conseil des droits de l'homme, le rapporteur spécial de l'ONU sur la violence contre les femmes, Dubravka Šimonović, a mentionné la lutte contre les violences facilitées par les technologies contre les femmes et les filles, en appelant à de nouvelles lois et des cadres juridiques plus stricts.

Juridiction et Questions légales



En progression

La commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) a adopté son rapport sur les nouvelles règles en matière de copyright, [ici](#) et a suscité le débat. Le controversé article 13 de cette directive oblige les plateformes Internet qui hébergent de grandes quantités de contenus générés par les utilisateurs à prendre des mesures pour suivre et identifier les violations aux droits d'auteur. L'article 11 est une autre disposition fortement discutée, et pourrait imposer une « snippet tax » aux entreprises lorsqu'elles utilisent de courts extraits provenant d'autres publications journalistiques. *Plus en page 7.* [ici](#)

Dans une décision préliminaire, la Cour commerciale de Vienne a statué que YouTube n'est pas purement un intermédiaire et que cette plateforme doit empêcher des tiers à mettre en ligne des contenus qui violent le droit d'auteur. [ici](#) Comme YouTube classe, filtre et dirige vers des contenus sur sa plateforme, elle ne peut être considérée uniquement comme un intermédiaire et d'appuyer sur des dispositions Safe Harbour.

Infrastructure



Même importance

Les îles Salomon ont abandonné leur contrat avec l'entreprise chinoise Huawei pour construire un câble sous-marin vers ce petit Etat insulaire. A la place, il recevra des fonds d'Australie, qui est en train de recentrer ses programmes d'aides vers le Pacifique. [ici](#)

Facebook a abandonné ses plans de développer des drones Internet. [ici](#) Cette décision a été prise au regard de l'intérêt croissant de l'industrie aérospatiale pour investir dans cette technologie.

Neutralité du net



Même importance

Aux Etats-Unis, le *Restoring Internet Freedom Act* de la FCC [ici](#) est entré en application en juin, abrogeant les règles de 2015 et restaurant la classification des fournisseurs d'accès Internet comme un service d'information légèrement régulé. [ici](#)

L'ORECE et l'autorité réglementaire indienne des télécoms (TRAI) ont adopté une déclaration commune sur l'Internet ouvert, [ici](#) qui souligne la dimension commune des cadres pour la neutralité du net en Europe et en Inde, et démontre les engagements des deux parties pour superviser et mettre en œuvre les règles et lignes directrices pour un internet ouvert dans ces régions.

Nouvelles technologies (Internet des Objets, IA, etc.)

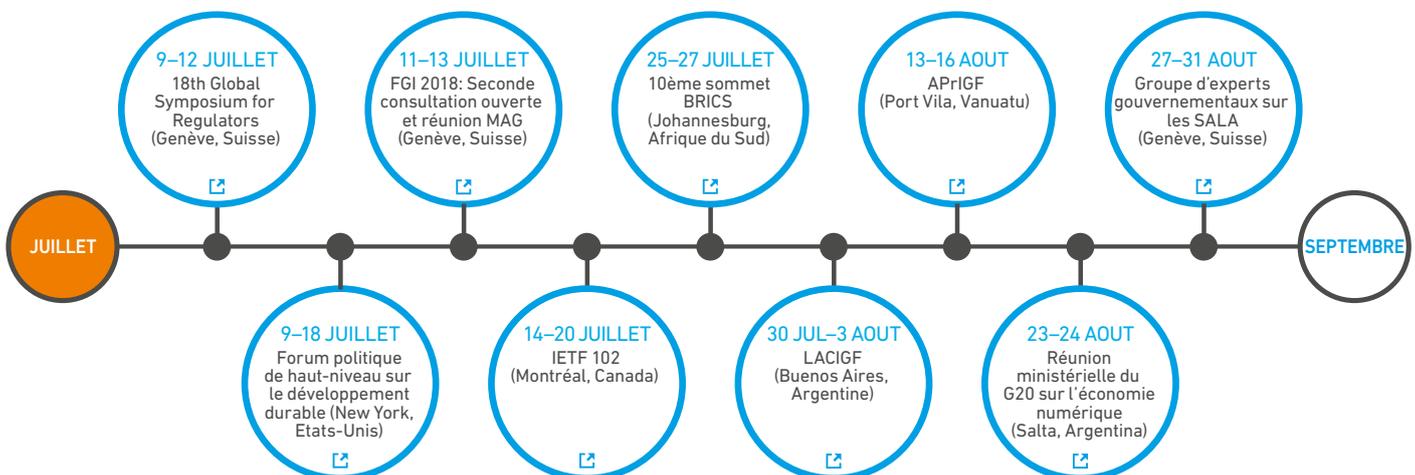


En progression

Des chercheurs ont encore accompli des avancées dans le champ de l'IA. Parmi elles, IBM a lancé son système d'IA qui peut converser avec des arguments raisonnés avec des humains sur des sujets complexes. [ici](#) Project Debater est entraîné en avance sur des méthodes de débat, mais pas sur les détails du débat, et digère des quantités massives de textes, construit des discours bien organisés sur un sujet donné, les énonce avec clarté, et engage avec son adversaire.

Des chercheurs du laboratoire de Computer science and AI du MIT ont développé un système d'IA qui utilise les signaux sans fil pour « voir » à travers les murs. [ici](#) Appelé RF-Pose, ce système utilise des réseaux de neurones profonds pour observer des mouvements humains en utilisant des signaux de fréquences radio qui reflètent le corps des individus. Ce système pourrait être utilisé [ici](#) dans des opérations de recherche et sauvetage après des catastrophes naturelles, et à des fins médicales. [ici](#)

A SUIVRE EN JUILLET ET AOÛT



Pour plus d'informations sur les événements à venir, visitez <http://dig.watch/events>

REFORME DU DROIT D'AUTEUR: LES POUR ET LES CONTRE DE L'ARTICLE 13

Le 19 juin, la commission des affaires juridiques du Parlement européen (JURI) a adopté son rapport sur le projet de réforme de la directive sur le copyright. Un des articles les plus controversés est l'article 13. Voici un récapitulatif des arguments pour et contre cette nouvelle disposition.

L'article 13 du projet de directive sur le droit d'auteur introduit une obligation pour les fournisseurs de services en ligne hébergeant de grandes quantités d'œuvres ou de contenus générés par les utilisateurs de prendre des mesures, à l'image des techniques de reconnaissance de contenus, pour protéger les ayants droits. Ces mesures doivent être appropriées et proportionnées. Les fournisseurs de services en ligne devront également donner des informations aux ayants droits sur ces mesures et leur mise en œuvre.

Arguments en faveur

L'industrie créative a depuis longtemps fait savoir qu'elle subissait d'importantes pertes en raison de son incapacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle. Bien que la directive sur le e-commerce oblige les intermédiaires à réagir lorsqu'ils sont notifiés d'une violation au droit d'auteur (ou de tout autre contenu illégal), l'industrie estime que cela n'arrive pas assez régulièrement. Une des critiques les plus fortes consiste à dire que les règles actuelles ne permettent pas une forte mise en œuvre. Les ayants droits peuvent compter sur les Cours de justice, mais ce processus reste long.

Si l'il n'y a pas de protection suffisante de la propriété intellectuelle, les ayants droits n'ont pas intérêt à investir du temps et de l'argent pour une création nouvelle et originale. Ainsi, de moins en moins de personnes vivront des revenus de leur créativité et innovation.

Certaines plateformes ont déjà mis en place des techniques de filtrage. Par exemple, les systèmes de gestion des contenus de Facebook et YouTube sont capables de signaler efficacement et retirer les contenus qui violent le droit d'auteur. Ces exemples démontrent qu'il existe des solutions n'étant pas intrusives, et qui représente une voie efficace pour protéger efficacement la propriété intellectuelle.

Compte tenu de l'inefficacité du cadre réglementaire actuel pour répondre à ces défis, et à la lumière des exemples positifs donnés par la mise en œuvre volontaire de mesures pour protéger les ayants droits, l'industrie créative estime que cette proposition consistant à donner plus de responsabilités aux intermédiaires constitue la prochaine étape logique.

Arguments contre

De nombreuses organisations ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'article 13 car il pourrait détruire « l'Internet tel que nous le connaissons ». La principale préoccupation est que les filtres de contenus pourraient servir comme outil de surveillance



La 'snippet tax'

En plus de cet article, la proposition de directive inclue également l'article 11 au sujet de l'imposition d'une « snippet tax ». Cet article donnerait aux organisations de presse le droit d'être rémunéré si des onglets ou des parties de leurs publications sont mis en ligne par d'autres entités. Les arguments en faveur de cette proposition sont que cette taxe est nécessaire pour protéger les investissements des médias de presse écrite à travers des droits voisins. De telles mesures obligeant les moteurs de recherche à payer les organisations de presse écrite pour l'utilisation d'onglets ont déjà été adoptées en Espagne et en Allemagne.

Les adversaires de cette mesure avancent que si les cibles de cette proposition sont les grandes entreprises technologiques, comme les moteurs de recherche, elle aurait en fait un impact sur tous. Cette mesure représenterait une menace pour la liberté d'expression, car les bloggeurs et la communauté numérique, lorsqu'ils échangeront sur des sujets d'importance et feront référence à des articles, seront également sujet à ce régime. Les fausses nouvelles et la désinformation seront également favorisées par la reformulation d'informations plutôt que la redirection vers des informations fiables. Ce nouveau droit pourrait aussi significativement désavantager les startups du monde de l'information et les petites publications, et devrait très certainement échouer à la lumière des expériences passées.

et donc menacer la liberté d'expression. Ce type de mesure pourrait imposer des formes de modération qui donnerait lieu à des abus et à des décisions arbitraires sur le retrait ou non de certains contenus.

Il est aussi dit de l'article 13 qu'il entre en contradiction avec le principe interdisant la surveillance ex ante des contenus – un principe fondamental de la régulation des intermédiaires. Ce projet de directive pourrait donc entraîner un changement majeur dans le régime réglementaire d'un des principes fondamentaux de l'Internet.

D'un point de vue technique, les filtres ne peuvent pas reconnaître systématiquement la différence entre un contenu qui viole le droit d'auteur et d'autres types de contenus comme des parodies. Ces filtres ne sont pas sans failles, et cette approche pourrait donc mettre en danger la liberté d'expression et l'ouverture de l'Internet.

Mettre en œuvre de telles mesures impliquerait également des coûts supplémentaires pour les entreprises, affectant principalement les petites et moyennes entreprises (PME), qui devraient développer leurs propres solutions de reconnaissance de contenus (un scénario assez peu probable) ou acquérir des solutions onéreuses prêtes à l'emploi.

Les prochaines étapes

Le Parlement européen votera le 5 juillet pour approuver ou non la position de la commission compétente. Malgré la pression en faveur d'une adoption rapide de cette réforme, un vote négatif conduirait le Parlement européen à rouvrir ces négociations. Une fois sa position adoptée, le Parlement européen entrera en négociation avec les Etats membres, au cours des trilogues, pour s'accorder sur la version finale de cette réforme.

WHOIS ET RGPD: LA QUESTION DE LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), qui a introduit des règles plus strictes pour la protection des données personnelles des résidents de l'UE, va également avoir un impact sur l'industrie des noms de domaine. La question est de savoir si et comment les politiques de l'ICANN doivent être mises en conformité. Un des sujets de préoccupation concerne le système WHOIS et le traitement des données personnelles des titulaires de noms de domaine.

La situation globale

L'ICANN, l'entité qui assure la coordination globale des systèmes de noms de domaine (DNS), a des accords avec des registres et titulaires de domaines génériques de premier niveau (gTLDs). Une des dispositions de ces accords concerne la collecte et la publication – à travers le système WHOIS – des données d'enregistrement des noms de domaine. Traditionnellement, ces données ont inclus des données personnelles comme le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale, et l'adresse email du titulaire et les contacts administratifs et techniques associés à ce nom de domaine.

Il y a plusieurs années, la communauté ICANN a commencé à s'interroger sur l'adéquation du système WHOIS et la vie privée des titulaires de noms de domaine. Un groupe d'experts [a été formé](#) en 2012 pour développer un modèle alternatif à WHOIS. Il a été suivi d'un groupe de travail qui avait pour mission de déterminer si, et pourquoi, une nouvelle génération de « Registration Directory Service (RDS) » est nécessaire pour remplacer le système WHOIS, et créer des politiques pour répondre à ces besoins. [Ce groupe a travaillé plus de deux ans, mais a rencontré des difficultés pour arriver à une position commune.](#)

En 2017, l'ICANN a commencé à être attentif aux potentiels impacts du RGPD sur le système WHOIS, et a initié des travaux sur des solutions possibles pour se mettre en conformité avec cette réglementation. [Dans ce contexte, le groupe de travail a suspendu son travail indéfiniment.](#)

Politique temporaire

En mars 2018, l'ICANN a publié un modèle intérimaire de mise en conformité avec le RGPD [suivi d'une Spécification temporaire \(ST\) pour les données d'enregistrement de gTLD](#) adoptée par le Board en mai. La ST a introduit des règles pour les registres et titulaires de gTLD:

- Quand un domaine est enregistré, les détails personnels du titulaire et les contacts administratives et techniques continueront d'être collectés.
- Les données personnelles ne seront plus disponibles via WHOIS. Mais les registres et titulaires pourront donner aux titulaires la possibilité de donner leur consentement à la publication de ces données.
- Les registres et titulaires doivent désormais garantir que les utilisateurs peuvent contacter le contact technique et administratif d'un nom de domaine via un email anonymisé ou un formulaire en ligne.
- Les registres et titulaires doivent fournir l'accès aux données d'enregistrement non publiques des utilisateurs de façon légitime et proportionnée (par exemple pour des autorités de sécurité, des ayants droits ou des chercheurs en sécurité), sauf si la demande d'accès est outrepassée par les droits des utilisateurs.

Les registres et titulaires doivent appliquer ces règles lorsque cela est requis par le RGPD, mais peuvent également l'appliquer à l'échelle globale. Comme la ST peut seulement être en application pendant un an, un processus de formulation politique a été lancé pour trouver un consensus sur la révision du système WHOIS.

Accès aux données non-publiques d'enregistrement

Tandis que l'accès aux données non-publiques d'enregistrement est toujours permis pour les utilisateurs avec des intérêts légitimes, il n'existe pas de système uniforme gouvernant cet accès. C'est pourquoi certaines sections de la communauté ICANN a travaillé sur l'accréditation uniforme et les modèles d'accès, et en juin, l'ICANN a présenté sa propre proposition pour un possible modèle d'accès unifié.

Ce document souligne une approche unifiée aux registres et titulaires pour donner accès aux données non-publiques d'enregistrement WHOIS aux autorités en charge de la sécurité, aux entités gouvernementales, et à certaines catégories d'organisations tierces. Ce document donne un rôle important aux gouvernements. Par exemple, les gouvernements seront impliqués dans l'identification des groupes d'utilisateurs éligibles pour avoir accès à ces données. Ils détermineront également quelles agences de leur juridiction pourront avoir accès à toutes les données WHOIS, et seront en charge d'identifier les organisations pour authentifier les utilisateurs privés éligibles.

Les prochaines étapes

Durant la réunion de l'ICANN62, [ces questions ont été largement discutées.](#) Des positions divergentes ont été exprimées, mais également des appels à la communauté pour montrer une volonté de compromis au moment de la révision du système WHOIS (celui-ci devant être prêt d'ici mai 2019, suite à l'expiration de la ST). La proposition du modèle d'accès unifié reste sujet à discussions, et il n'est pas encore clair si ce débat se tiendra dans le cadre d'un processus politique accéléré, ou dans un autre cadre. Cependant, la plupart des membres de la communauté semblent d'accorder sur la nécessité d'adopter un modèle d'accès au plus vite, et assurant de la consistance, de l'uniformité, et de la prévisibilité dans l'accès.

Pour plus d'informations, suivez la page DNS sur l'observatoire Digital Watch.

A la recherche de clarté devant la justice

Le 25 mai, l'ICANN a déposé une plainte contre EPAG, un registraire basé en Allemagne [,](#) suite à sa décision d'arrêter de collecter des informations de contact administratives et techniques lorsque des noms de domaine sont enregistrés. Alors que EPAG estime que collecter ces données va à l'encontre du RGPD, l'ICANN avançait au contraire que le titulaire ne respectait pas son contrat.

La Cour régionale de Bonn a rendu une décision contre l'ICANN, [statuant que la collecte des données personnelles des titulaires de noms de domaine était suffisante pour atteindre l'objectif de prévenir la mauvaise utilisation de ces noms de domaine.](#) L'ICANN a fait appel de cette décision [en considérant que la Cour n'avait pas clairement indiqué le champ du RGPD et dans quelle mesure la collecte de ces données pouvait aller à l'encontre de cette réglementation.](#) Le 21 juin, la Cour de Bonn a annoncé sa décision de réviser sa décision initiale.

L'ARRIVÉE DE LA « TECH »

Si vous avez suivi la couverture des discussions du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) au cours des dernières années, vous savez déjà comment nous suivons avec attention l'utilisation des préfixes dans les discussions sur le numérique. Nous avons continué notre analyse, et découvert un nouveau préfixe dans ces discussions.

L'utilisation de préfixes dans les discussions politiques traduit plus qu'une simple étude de l'évolution du langage. Les préfixes nous disent dans quelle direction les discussions s'orientent, et comment certains sujets sont présentés et nuancés.

Traditionnellement, « e- », « cyber », « net », « digital », et « virtuel » étaient les plus dominants. Ces préfixes sont utilisés dans des domaines spécifiques. Par exemple, « e- » est surtout utilisé dans le monde du commerce en ligne; tandis que cyber est surtout utilisé pour les questions de sécurité, et virtuel concerne principalement les technologies émergentes de réalité virtuelle.

Cette année, nous avons porté notre attention sur *The Economist* et sa couverture des questions numériques. Le langage a évolué clairement, et le préfixe « tech » a établi sa domination pour décrire les questions numériques. Notre analyse des textes de *The Economist* publiés entre le 1er janvier et le 28 juin 2018 démontre que l'adjectif « tech » est désormais plus utilisé que d'autres préfixes auparavant plus présents.

Tech est le diminutif de technologie, et est utilisé comme préfixe dans des expressions comme « techdiplomacy », « tech industry », « tech policy ». C'est également un suffixe pour la « fintech ».

De tous les adjectifs, « tech firm » est le plus populaire, suivi de « tech giant », « tech company », « tech titan » et « tech industry ». Ces cinq expressions représentent 65 % de l'utilisation du mot « tech ». Ce domaine fait donc référence à l'industrie technologique, qui est généralement entendue comme plus large que l'industrie de l'Internet, mais plus restreinte que l'industrie technique.

Les termes « tech giant » et « tech titan » décrivent ces entreprises comme ayant de larges parts de marché, en général concentrées dans la Silicon Valley. C'est dans ce contexte que la « techdiplomacy » est née. Ce terme décrit les liens diplomatiques avec des entreprises dans la région de San Francisco. Ce terme devrait avoir une plus grande reconnaissance et un plus grand usage dans le futur.

Enfin, « fintech » - comme son nom l'indique - est utilisé de façon prédominante pour le secteur de la technologie financière, qui décrit l'utilisation de technologie pour soutenir, offrir et développer des services financiers. En ligne avec nos prédictions pour les six prochains mois (voir page 1 et 3), la montée en puissance de la finance inclusive et des monnaies virtuelles va placer le secteur de la fintech dans la lumière, et éteindre encore l'usage du terme « tech ».

